RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

PLAN LOCAL D'URBANISME DE STAFFELFELDEN

9- Classement sonore des infrastructures de transport terrestre

P.L.U. APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 15 MAI 2018

LE MAIRE

Pour une bonne lecture, n'oubliez pas l'éco-impression en recto-verso

PRAGMA-SCF

HAUT-RHIN

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres

Classement Routes par catégorie bruit
- 1 largeur du secteur = 300m
- 2 largeur du secteur = 250m
- 3 largeur du secteur = 100m
- 4 largeur du secteur = 30m
- 5 largeur du secteur = 10m

Classement RFF par catégorie de bruit
- 1 largeur du secteur = 300m
- 2 largeur du secteur = 250m
- 3 largeur du secteur = 100m
- 4 largeur du secteur = 30m
- 5 largeur du secteur = 10m

Classement TRAMWAY par catégorie bruit
- 4 largeur du secteur = 30m
- 5 largeur du secteur = 10m

Zones bâties

Limite d'agglomération

Communes concernées par le classement

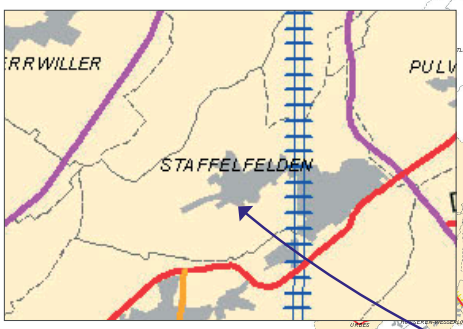

0 10,00 kilomètres

N W E S

Réalisation : 14/03/2013
Auteurs : DDT68/MIT
Source des données :
CETE Est - CG68 - RFF
Réf : ©IGN BDCARTO® 2011

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DU HAUT-RHIN

Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin
www.haut-rhin.equipement.gouv.fr

SAAR CERT TÜV ISO 9001:2008

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres

La commune de Staffelfelden est inscrite comme secteur affecté par le bruit dans l'arrêté préfectoral N°2013052-0009 du 21 février 2013 (modifiant l'arrêté n° 981720 du 24 juin 1998 modifié), portant classement des infrastructures de transports terrestres du département du Haut-Rhin et déterminant l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit à leur voisinage.
Le classement sonore des infrastructures traversant ou impactant Staffelfelden est transcrit dans le tableau ci-après.

Le classement sonore des infrastructures traversant ou impactant Staffelfelden est le suivant :

- la RD 430, de la RD 429 Bollwiller est (44+509) à la RD 2 Wittelsheim (47+361), classée en catégorie 2 ; la largeur du secteur affecté par le bruit est de 250 m de part et d'autre de l'axe de la voie ;
- la ligne ferroviaire Strasbourg-Bâle, de la limite du Bas-Rhin (47,872) à Mulhouse (106,500), classée en catégorie 1 ; la largeur du secteur affecté par le bruit est de 300 m de part et d'autre de l'axe de la voie.

Le classement sonore des infrastructures de transports terrestres constitue un dispositif réglementaire préventif. Dans les secteurs déterminés, les futurs bâtiments devront présenter une isolation acoustique renforcée.

Ainsi, dans les secteurs affectés par le bruit, les nouvelles constructions d'habitations, d'établissements de santé ou d'enseignement ainsi que les hôtels doivent présenter une isolation acoustique renforcée en application du Code de la Construction.

La représentation cartographique du classement peut être consultée à la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin – Service Transports, Risques, Sécurité. Elle est mise en ligne sur le site internet de la préfecture du Haut–Rhin : www.haut-rhin.pref.gouv.fr (carte ci-contre).

PRAGMA-SCF
38 rue de la Chambre ▪ 67360 GOERSDORF
tel : 03 69 81 26 49 ▪ info@pragma-scf.com ▪ www.pragma-scf.com